



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Inondations de juillet 2021 : Bilan et perspectives

### Les inondations ont entraîné des dégâts humains et matériels immenses

Le 14 juillet 2021, il y a près d'un an, la Wallonie connaissait les pires inondations de son histoire moderne : **209 communes** (sur 262 !) étaient frappées par des pluies diluviales. Du jamais vu en Wallonie ! La province de Liège et la vallée de la Vesdre furent tout particulièrement meurtries.

**Selon la police, 39 personnes sont malheureusement décédées.  
100.000 personnes ont été sinistrées.**

Ces nombreuses victimes restent dans nos pensées et sont le moteur de l'action de la Wallonie.

Les inondations, ce sont également : **9.670 hectares sous eau**, des milliers d'indépendants et d'entreprises impactés voire totalement hors d'état de fonctionner, près de **48.000 bâtiments** (dont **45.000 logements**), plus de **11.000 voitures**, des **centaines d'ouvrages d'art détruits ou endommagés**, **559 ponts abimés** et **160 infrastructures sportives endommagées**.

Au lendemain des inondations, **15.000 foyers** se sont retrouvés **sans gaz**, **66.500 sans électricité** et **47.000 sans eau**.

A ce stade, le **coût des inondations** de juillet 2021 pour la **Région wallonne** est de **2,8 milliards d'euros**.

### A. La Wallonie a réagi face à l'urgence

Face au désastre, le Gouvernement a rapidement organisé une réponse coordonnée en adoptant des mesures d'aide urgentes.

Durant un an, le **Gouvernement et l'ensemble des services de la Région wallonne** n'ont pas ménagé leurs efforts pour aider les sinistrés et tenter de leur apporter des solutions.

Voici un résumé non-exhaustif des mesures prises :

#### I. INDEMNISATION DES PERSONNES SINISTRÉES

Le Gouvernement a veillé à ce que **tous les sinistrés, assurés et non-assurés**, puissent bénéficier d'une indemnisation de leurs dégâts afin de les aider à reconstruire leur vie et leur logement.



- Dès l'automne 2021, le **Gouvernement** a sollicité le Parlement afin de **modifier spécialement les conditions d'accès au fonds des calamités** afin de permettre aux **personnes sinistrées non-assurées** de bénéficier d'une aide financière (limitée). Le Gouvernement entendait éviter à tout prix qu'une partie de la **population non assurée ne tombe dans la précarité totale**.

Le Fonds des calamités a reçu à ce jour **7.673 demandes d'indemnisation**. Ces demandes d'indemnisation concernent **10.640 types de biens différents** (biens **immeubles**, biens **meubles**, **véhicules**, **biens professionnels**, **biens agricoles** et **biens forestiers**).

Il est à noter que **le Fonds des calamités ne comptait que 3 personnes** avant les inondations de juillet. **Ils sont maintenant 41**. Le dernier agent vient d'entrer en fonction vendredi passé, tant **les procédures d'engagement sont longues**.

**Parmi ces 7.673 demandes,**  
**2.812 dossiers nécessitent des informations complémentaires** de la part des sinistrés.  
**1.911 demandes** ont fait l'objet de **décisions positives** ; **1.696 dossiers** sont **refusés** car non conformes aux critères d'admission au fonds (critères décrétiaux),  
**697 dossiers** sont en cours d'expertise sur le terrain et  
**557** sont **en cours de traitement**.

- Dès le lendemain de la catastrophe, le **Gouvernement a négocié avec les compagnies d'assurance** pour **permettre aux personnes sinistrées assurées** de bénéficier d'une **indemnisation complète** en fonction des clauses de leur police d'assurance et des accords avec les experts.

**Une loi fédérale** permet en effet aux assureurs de **limiter les indemnisations versées** aux sinistrés en cas de catastrophe de grande ampleur.

Dans le cas des **inondations de juillet** dernier, **les assurés n'auraient touché que 20% du montant** des dégâts estimés par leur assureur.

A la lumière du drame humain que représentaient les inondations, le Gouvernement a décidé d'accomplir un **effort financier sans précédent d'un milliard d'euros** pour **permettre l'indemnisation complète des personnes sinistrées assurées**.

Après négociation, les assureurs ont quasiment doublé leur plafond d'intervention. C'est ainsi qu'à ce stade **les assureurs** interviennent à raison de **41%** et le **Gouvernement** à raison de **59%**

Afin de permettre aux **personnes sinistrées assurées et désemparées** face aux complications administratives, le gouvernement a ouvert, le 20 mai 2022, une ligne directe au **1718**.

Au 30 juin 22, on comptait

- **143 appels en français**
- **6 appels en allemand**
- **88 formulaires** qui ont été transmis auprès de l'**ombudsman des assurances et Assuralia**



## II. SOUTIEN ALIMENTAIRE

**Le Gouvernement a financé la distribution de plus de 600.000 repas chauds aux sinistrés** entre la mi-septembre et la mi-mars.

Dans un **premier temps**, l'aide alimentaire s'est organisée au niveau des **bénévoles**. Très rapidement, la **Défense** et la **Croix-Rouge** sont également intervenues.

Une fois la phase de **crise aigüe passée**, la **Région wallonne a repris la distribution** des repas aux sinistrés.

## III. RELOGEMENT

**Le Gouvernement a permis le relogement de 3.521 personnes sinistrées** en mettant en œuvre plusieurs dispositifs spécifiques :

Modalités	Nombre de personnes
Mesures dérogatoires aux attributions de logement public et programme de rénovations urgentes	1392
Logements modulaires	162
Acquisition par les Sociétés de Logement de Service Public de biens existants dans le secteur privé	122
Relogement par les communes et les CPAS	1.175
Relogement dans des logements touristiques	105
Relogement via la plateforme d'échange	150
Relogement via des agences immobilières sociales	355
Aménagement de la caserne de Saive à Blégny	60

## IV. REDUIRE LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES

Le Gouvernement soutient financièrement les **ménages sinistrés** en leur octroyant **une prime de 550€** afin de couvrir partiellement le **surcoût énergétique engendré par le séchage des habitations**. A ce stade,

- **Plus de 9.500 ménages ont reçu la prime de 550 €**
- La demande de **1.230 ménages est en cours de paiement**
- et **5.100 demandes sont encore en cours d'analyse** par les gestionnaires de réseau de distribution (GRD).

Au total plus de **15.830 demandes auront été examinées**.

## V. AIDE PSYCHOLOGIQUE

Le Gouvernement a apporté **une aide psycho-sociale aux victimes des inondations** grâce à la mise **en place de dix équipes mobiles, regroupant 25 spécialistes** au total. Ces équipes mobiles ont sillonné les zones touchées durant plus de **700 heures à la rencontre des sinistrés**. Leur travail se poursuivra **jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**.

## VI. AIDE AU SECHAGE DES LOGEMENTS

Le Gouvernement a mis à disposition des **38 communes les plus sinistrées (cat. 1 et 2)** **1.050 déshumidificateurs** en vue d'assécher plus rapidement les habitations des sinistrés



(eu égard à la hauteur des eaux, **en moyenne, le séchage naturel requiert un an, voire plus !**).

## VII. SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES POUR VENIR DIRECTEMENT EN AIDE AUX PERSONNES SINISTRÉES ET RETABLIR LEUR ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Gouvernement a soutenu financièrement les communes sinistrées pour les aider à **faire face à la gestion de crise et au relogement des personnes sinistrées**. Ce soutien financier, qui **s'élève à 80 millions d'euros**, a été réparti entre les communes de catégorie 1 et 2 (Détail en annexe).

Les **communes de catégorie 1** ont bénéficié d'un **soutien plus important** qui **s'étale de près de 5 millions à plus de 8 millions** d'euros par commune (à l'exception d'Eupen).

Au total, les communes de **catégorie 1**, auront reçu **plus de 51 millions d'euros**.

Communes	montant
Chaudfontaine	5 707 146
Esneux	5 606 224
Eupen	587 719
Liège	8 247 010
Limbourg	4 668 493
Pepinster	5 046 108
Rochefort	4 860 244
Theux	5 014 991
Trooz	5 476 708
Verviers	5 831 616

## VIII. PERSONNEL SUPPLEMENTAIRE POUR LES ADMINISTRATIONS COMMUNALES CONCERNÉES

Le Gouvernement a soutenu les communes touchées en leur **permettant d'engager des agents sous régime APE** (à l'exception d'Eupen qui relève de la Communauté germanophone pour cette compétence). **Les communes de catégorie 1** bénéficient de **10 équivalent-temps-plein**.

**De juillet à décembre 2021, 390.5 ETP** ont pu être engagés dans **79 communes sinistrées**.

Dans 33 communes fortement touchées, la faculté d'engager des agents APE avait été prolongée jusqu'en juin 2022.

## IX. RÉPARER ET RECONSTRUIRE LES INFRASTRUCTURES RÉGIONALES

La Région wallonne se mobilise depuis juillet 2021 pour réparer l'ensemble des infrastructures régionales. **Très rapidement, la grande majorité du réseau routier a été rétabli**.



Au niveau des **berges des cours d'eau**, la Région wallonne a identifié plus de **1.000 sites nécessitant des travaux de sécurisation**.

A ce stade, près de **46% de ces travaux sont terminés**. Le reste devrait être achevé pour l'hiver 2022.

Quant aux travaux de **reconstruction résiliente des berge**s (dont **880 km le long de la Vesdre** et de ses affluents), ils débuteront une fois les travaux de sécurisation terminés.

## X. ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

La Région wallonne a organisé et **financé l'évacuation et le traitement de 152.000 tonnes de déchets** directement engendrés par les inondations et de l'équivalent en terres et en boues.

Ces déchets étaient stockés sur 3 sites principaux : sur l'A601 (83.000 tonnes), à Engis (36.000 tonnes) et sur le site du Wérihet (33.000 tonnes).

**A titre de comparaison**, un **habitant produit par an 520 kilos** de déchets. 152.000 tonnes de déchets équivalent donc à **la production annuelle de plus de 290.000 Belges**.

## XI. RELANCE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Gouvernement a soutenu et encouragé la relance des activités économiques au travers de plusieurs dispositifs à destination des entreprises, commerces et indépendants, notamment :

- Un prêt permettant de préfinancer les indemnisations (des compagnies d'assurances ou du Fonds des calamités) à concurrence de 75%. Ce prêt a été octroyé à ce stade à **56 entreprises ou indépendants** pour un montant de **2,5 millions €**.
- La mise à disposition de **39 containers d'activité commerciale** pour redémarrer rapidement leurs activités
- Le dispositif « **Restart shop** », qui offre une aide de **5.000 EUR** visant la **relance de l'activité** et la réinstallation du commerçant sinistré (**265 aides octroyées à ce stade**).
- **Pack résilience/repositionnement stratégique** au départ des outils économiques et financiers
- **Calamités « biens professionnels »** : **762 dossiers introduits**, pour un montant total estimé des dommages de **332,7 millions €**
- **62,5 millions €** mobilisés pour **rééquiper les parcs d'activité** et l'immobilier d'entreprises

## B. LA RECONSTRUCTION DURABLE

La Wallonie se tourne désormais vers la reconstruction durable.

En matière d'**aménagement du territoire, d'urbanisme et de logement**, citons deux actions programmatiques :

1. Le **Master plan Vesdre** : il s'agit d'un schéma stratégique multidisciplinaire qui établira une méthodologie opérationnelle pour une reconstruction durable du territoire. Concrètement, cette démarche aidera entre autres les autorités à éviter d'urbaniser davantage certaines zones inondables, à les (re)construire différemment, à rendre des zones



**à la nature**, ou à **réaliser des aménagements pertinents**, sur les berges notamment, pour **favoriser la résilience de la vallée**.

2. Le programme « quartiers durables » : en parallèle de cette vision globale, une attention particulière est portée sur **11 quartiers situés dans neuf communes fortement sinistrées**. Ce programme vise à élaborer **une approche plus précise des opérations à mener** dans des territoires plus restreints. Ce programme « quartier durable » **servira** notamment aux autorités comme aux citoyens **dans les processus de reconstruction durable**.

En outre, pour prévenir le risque d'inondations à l'échelle de toute la Wallonie, **deux guides, avec illustrations, donnant des conseils pour construire sont en cours de réalisation**. Le premier concerne la **manière de construire en zone inondable** et, le second, la **stratégie à adopter** en matière de **gestion des eaux de pluie**. Ces guides **serviront de référence aux architectes, urbanistes et candidats bâtisseurs**.

**En matière d'environnement**, le Gouvernement, avec l'aide de bureaux d'études spécialisés, procède à une **modélisation hydraulique/hydrologique du bassin de la Vesdre**.

L'objectif est de **réduire les risques en cas de nouvelles crues** et mieux protéger les citoyens et leurs biens.

Cette modélisation permettra de **simuler les conséquences de crues comme celle de juillet 2021**. Les simulations permettront de formuler différents scénarios d'aménagement envisageables pour atténuer les dommages de futures crues et reconstruire de façon résiliente les berges et abords de cours d'eau.

**En matière de risques climatiques**, un rapport dressant un état des lieux précis de l'adaptation de la Wallonie aux changements climatiques a été réalisé par la Plateforme wallonne pour le GIEC sous la direction du Professeur J-P van Ypersele.

**Sur cette base, des actions concrètes vont être entreprises et une étude multidisciplinaire va être initiée pour combler les manques afin d'aboutir à un plan d'actions à court, moyen et long terme** (adapter les infrastructures, l'agriculture, les forêts, l'économie, etc.).

## C. LE GOUVERNEMENT CONTINUERA À ŒUVRER AUX CÔTÉS DES SINISTRÉS

**Le travail réalisé par le Gouvernement, par l'ensemble des services de la Région wallonne et par les pouvoirs locaux est colossal.**

Cependant, **le quotidien de nombreux sinistrés reste encore extrêmement difficile**. Le Gouvernement wallon en est conscient. **Le Gouvernement continuera à mettre tout en œuvre pour soutenir les sinistrés** dans le cadre de ses compétences, et à assurer une reconstruction durable de la Wallonie.



**Les missions** qu'assume actuellement le **Commissariat Spécial à la Reconstruction** seront effectuées par les administrations compétentes à partir du 26 juillet 2022.

Certains chantiers prioritaires pour la reconstruction, tels que le Master plan Vesdre et la reconstruction des berges, nécessitent une coordination renforcée.

Pour ces chantiers et tous ceux qui nécessitent une transversalité, **le Gouvernement et la Secrétaire générale du SPW, Sylvie Marique, assureront la coordination et le suivi rapproché des actions**, avec les administrations concernées.

#### D. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Quant aux recommandations de la Commission d'enquête parlementaire, **le Gouvernement en a pris acte et les a réparti entre Ministres fin avril**.

A cette occasion, le Gouvernement a demandé **au comité stratégique** de l'administration wallonne de **répartir les recommandations pour les autres niveaux de pouvoir et d'effectuer une première analyse**.

Cette analyse a été effectuée et **devrait faire l'objet d'une discussion en Gouvernement**. Les membres du Gouvernement vont poursuivre l'examen des recommandations en fonction de leurs attributions ministérielles.

Il n'est pas exclu que **des modifications de certaines législations soient nécessaires** pour pouvoir agir rapidement en cas de nouvelles catastrophes naturelles.

C'est le cas du **nouveau cadre légal pour le centre de crise régional** qui a été **approuvé en première lecture** par le Gouvernement.

#### E. MOBILISATION GÉNÉRALE

La reconstruction nécessite la **mobilisation de toutes les forces-vives de la Wallonie**.

La Wallonie doit **faire de cette catastrophe une opportunité** pour le futur.

L'opportunité de **mobiliser ses citoyens, ses entreprises et son savoir-faire pour construire et reconstruire durablement la Wallonie résiliente**, en y intégrant les risques climatiques et environnementaux.

---

#### CONTACT PRESSE :

**Anaïs MANGON | Conseillère communication d'Elio DI RUPO**  
0499/48.57.72 – [anais.mangon@gov.wallonie.be](mailto:anais.mangon@gov.wallonie.be)



<b>Communes</b>	<b>Total</b>
Chaudfontaine	5 707 146
Esneux	5 606 224
Eupen	587 719
Liège	8 247 010
Limbourg	4 668 493
Pepinster	5 046 108
Rochefort	4 860 244
Theux	5 014 991
Trooz	5 476 708
Verviers	5 831 616
Aiseau-Presles	1 343 388
Amay	155 588
Aywaille	1 892 570
Baelen	177 454
Châtelet	1 348 434
Comblain-au-Pont	1 608 307
Dalhem	1 346 752
Durbuy	1 683 998
Ferrières	202 685
Hamoir	365 000
Ham/Heure-Nalinnes	1 451 037
Hotton	1 603 261
Houyet	1 229 850
Jalhay	258 191
La Roche-en-Ard.	1 493 088
Marche-en-F.	1 458 606
Nassogne	1 314 793
Olne	1 226 486
Ottignies-LLN	1 382 915
Rendeux	217 823
Soumagne	247 258
Spa	1 475 427
Sprimont	442 374
Stavelot	156 423
Tubize	1 340 864



Walcourt	1 478 791
Wanze	386 867
Wavre	1 665 496
<b>Total</b>	<b>79 999 985</b>